



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU BAS-RHIN

COMMISSION PERMANENTE
Réunion du 19 février 2018

NOTE MODIFICATIVE et ANNEXE MODIFICATIVE au **RAPPORT N° CP/2018/036**

31030 - Insertion Professionnelle

Propositions d'attribution de subventions pour 2018 aux structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA et d'approbation des projets de convention à conclure

- Modification du nombre de structures concernées par les propositions d'attribution de subvention,
- Modification du tableau financier présenté dans le rapport,
- Modification des montants proposés dans le projet de délibération
- Mise à jour de l'annexe

Commission de l'Emploi, de l'Insertion et du Logement

31030 - Insertion Professionnelle

Propositions d'attribution de subventions pour 2018 aux structures en charge de l'accompagnement professionnel des bénéficiaires du RSA et d'approbation des projets de convention à conclure

Note modificative au rapport n° 36

I. Proposition d'attribution des subventions 2018 pour les opérateurs de l'accompagnement professionnel :

Pour la réalisation de leur mission, les opérateurs disposent d'un financement du Département et/ou du Fonds Social Européen, permettant de mobiliser des moyens humains en vue d'assurer les objectifs attendus. Une dotation complémentaire peut être accordée aux associations intermédiaires pour tout recrutement supplémentaire d'allocataire du RSA.

Le tableau annexé au présent rapport précise la subvention qu'il est proposé d'attribuer pour 2018 par structure.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de ces attributions pour 2018 pour un montant total de 1 614 269 € pour l'accompagnement professionnel répartis entre 30 opérateurs.

*Au final, l'engagement financier 2018 pour l'ensemble de ces opérations s'établirait à un coût total de **1 791 809,70 €** décliné comme suit :*

	Subventions 2018 totales	Avances (février 2018)	Soldes 2018 (dernier trimestre 2018)
Accompagnement Professionnel	1 614 269,00 € (dont 34 400 € de bonus pour les associations intermédiaires au titre de 2017)	1 105 908,30 €	508 360,70 € (incluant les bonus 2017)
Actions spécifiques accompagnement professionnel	177 540,80 €	124 278,56 €	53 262,24 €
Total	1 791 809,80 €	1 230 186,86 €	561 622,94 €

Le présent rapport a été soumis pour information aux commissions territoriales du 1^{er} février 2018 et pour avis à la commission thématique Emploi-Insertion-Logement du 5 février 2018.

Pour l'ensemble des opérateurs, il est proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes des projets de convention type et spécifiques jointes au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- *décide d'attribuer des subventions pour l'ensemble des structures figurant en annexe au présent rapport à hauteur de 1 791 809,80 euros ;*
- *approuve les termes des projets de convention financière type et spécifiques à conclure entre le Département du Bas-Rhin et l'ensemble des opérateurs ;*
- *décide que des acomptes de 1 230 186,86 euros, représentant 70 % des subventions, seront versés à la signature des conventions ;*
- *décide que des soldes de 561 622,94 euros seront versés au cours du dernier trimestre 2018, conformément aux termes de la convention financière ;*
- *autorise son président à signer les conventions.*